

( N° 89. )

## SÉNAT DE BELGIQUE.

---

SÉANCE DU 22 JUILLET 1879.

---

### **Rapport de la Commission de l'Instruction publique, chargée d'examiner le Projet de Loi qui alloue des Crédits supplémentaires au Budget du Ministère de l'Instruction publique pour l'exercice 1878.**

*(Voir les Nos 118, 132, 135, 139 de la Chambre des Représentants et 84 du  
Sénat, session 1878-1879.)*

---

Présents : MM. D'ANDRIMONT, Président ; PIGEOLET, CROCQ, le Comte DE  
LIMBURG STIRUM, VERHEYDEN, le Comte D'URSEL et DHANIS, Rapporteur.

MESSIEURS,

Le Projet de Loi tendant à allouer au Département de l'Instruction publique des crédits supplémentaires s'élevant ensemble à fr. 51,616-76, à rattacher au Budget de l'exercice 1878, n'a soulevé aucune observation dans la Commission,

La Commission de l'Instruction publique adopte le Projet de Loi, à la majorité de cinq voix contre deux.

*Le Rapporteur,*  
DHANIS.

*Le Président,*  
D'ANDRIMONT.